

A PROPOS DE L'ORDRE DES COMPLEMENTS EN BAMBARA

par *Gérard DUMESTRE*

Dans un précédent article [1] nous avons examiné quelques unes des caractéristiques des compléments circonstanciels. Nous avons dit qu'ils se distinguaient, par leur place dans l'énoncé, de l'objet qui précède immédiatement le verbe. Nous avons vu qu'à droite du prédicat figuraient deux catégories d'éléments, les compléments [2] puis les modalisateurs, et que les derniers pouvaient être constitués des mêmes unités que les premiers. Nous avons remarqué également que seuls les compléments à valeur temporelle pouvaient librement figurer en début d'énoncé.

La question qui sera ici débattue est celle de la position respective des différents compléments à droite du prédicat. Nos observations reposent sur l'examen d'un corpus d'environ 200 cas d'énoncés comportant deux ou plus de deux compléments [parfois trois, exceptionnellement quatre]. Dans la majorité des cas, l'ordre de ces compléments est fixe ; ainsi dans les exemples suivants :

jí má bó ò ró ò kó

"Aucun liquide ne suinta plus de cette [plaie] après cela."

í jónna né ná m̀̀go yé

"Tu ne m'as pas considéré comme un être humain."

l'inversion des groupes N + postp. est impossible. Dans un nombre plus limité de cas, l'inversion est possible, mais le sens de l'énoncé est différent ; ainsi, à l'énoncé situationnel

à bé Fanta fè fúru lá.

"Il veut Fanta pour femme."

correspond un autre énoncé, également correct :

à bé fúru lá Fanta fê "Il est de mariage chez Fanta."

mais de sens distinct. Un troisième cas est celui où l'inversion des compléments fournit un énoncé compréhensible, mais qui n'est pas attesté de manière naturelle ; ainsi, à la phrase correcte

wári díra ń mùso mà Fanta fê "L'argent a été donné à ma
Femme par Fanta."

correspond une phrase de même sens, acceptable :

wári díra Fanta fê ń mùso mà.

qui en Fait ne sera jamais utilisée naturellement. Enfin, un dernier cas, faiblement représenté, est celui où l'inversion est possible sans modification perceptible de sens ; ainsi, les deux formes

à tágara dònsoya lá kúngo ró. "Il est allé à la chasse en
brousse."

à tágara kúngo ró dònsoya lá. "Il est allé en brousse à
la chasse."

sont-elles équivalentes, et de même les énoncés

... à bé dòn ní jò jíma yé í kàn. "Il entrera avec son Filet
mouillé chez toi."

... à bé dòn í kàn ní jò jíma yé. "Il entrera chez toi avec
son Filet mouillé."

ont un sens identique.

Ce qui détermine l'ordre des compléments n'est pas seulement leur valeur ; ainsi dans l'avant-dernier énoncé, l'

instrumental précède le locatif, mais c'est l'inverse dans l'exemple :

Í ká ní òmè kèle lá ní kèlebolo yé.

"Aide-moi pour la guerre avec [ton] armée."

ou dans le cas de

à sínna òlu mà ní màrifa yé.

"Il se dirigea sur eux avec [son] Fusil."

Ce qui détermine l'ordre des compléments n'est pas seulement la nature de la postposition ; ainsi dans les exemples suivants :

à bíranyakan méenna bàro lá à fè. "Ses beaux-parents restèrent longtemps à converser avec lui."

... m̀ògò sí má s̀òn kà dòn í t́eri f̀è òng̀e rá. "Personne n'accepta plus de se mettre avec son ami dans la tombe."

la postposition lá précède la postposition fè dans le premier cas, et c'est l'inverse dans le second.

On peut raisonnablement penser que l'ordre des arguments à droite du verbe dépend de la plus ou moins grande prégnance de la relation entre le prédicat et le complément. Dans sa thèse de doctorat [3], D. Konè a établi l'existence de deux types de rection verbe-circonstant, forte et faible, qu'un test de dissociation permet de mettre en évidence. Il distingue ainsi une rection faible dans le cas de :

ù kèlela só kóno.

"Ils se disputèrent dans la maison."

l'énoncé pouvant être glosé ainsi :

ù kèlela, ù y'á ḱe só kóno.

"Us se disputèrent, ils le

firent dans la maison."

et une réaction forte pour l'énoncé :

à séra mùsofuru mà.

"Il est en âge de se marier."

pour lequel la même glose n'est pas permise :

* à séra, à y'à ké mùsofuru mà.

Si le test de dissociation est utile, il n'est pas toujours applicable [incompatibilité du verbe ké et de certaines postpositions] et en outre, la catégorisation qu'il permet, même en tenant compte de la distinction des verbes de mouvement, ne rend pas compte de toutes les figures possibles. Les propositions de N.Masiuk [4], fondées sur l'aptitude au déplacement, suscitent également la critique, plusieurs des exemples proposés étant selon nous des gloses peu acceptables. Cependant, dans la catégorisation que nous proposons, nous tiendrons compte du test de dissociation et de l'aptitude au déplacement, ajoutés à d'autres critères. Nous distinguerons 4 cas :

1er cas : ù kèlèla só kóno.

"Ils se sont disputés dans la maison."

- le complément est facultatif, sa suppression n'invalide pas l'énoncé, le sens du verbe est indépendant de sa présence;

- l'ensemble N+postp. peut être déplacé en tête d'énoncé ; ainsi :

só kóno, n'ù kèlèla...

"Dans la maison, quand ils se disputent..."

- la dissociation [test de Konè] est possible;

- l'interrogation porte sur le circonstant; la réponse à:

ù kèlèla só kóno wàŋ?

"Ils se sont battus dans la maison?"

peut être:

hòn, só kóno.

"Qui, dans la maison."

ou bien :

àyi, ù kèlèla kéne mà.

"Non, ils se sont battus
dehors."

Autres exemples :

ù bé à jó sán wéré.

"Ils la construisent l'an pro-
chain. "

à y'à dí ála kóson.

" Il l'a donné à cause de
Dieu."

On observera que l'aptitude au déplacement en tête d'énoncé n'est pas aussi grande pour les cas où la postposition est kóno ou kóson que pour ceux où le complément est temporel. En fait, le déplacement du complément le soustrait en quelque sorte à la réaction du prédicat, et tend à le rattacher à l'énoncé précédent. Même pour le circonstant temporel, la position antérieure du complément n'est pas, selon nous, une position "normale", et suppose une thématization. Le déplacement, même avec ces réserves, reste un trait intéressant dans la mesure où il indique une "moindre adhérence" [5] du complément au verbe, ce que montre également la possibilité d'intercaler par exemple les particules dè ou kóni:

ù kèlèla dè só kóno.

"Ils se sont disputés, oui,
dans la maison."

ù b'à jó dè sán wéré.

"Ils la construisent, oui,
l'an prochain."

à y'à dí dè ála kóson.

"Il l'a donné, oui, à cause de
Dieu."

C'est à ce groupe de constructions qu'il convient de réserver le terme de "circonstant" en bambara.

2ème cas: à ní mùso dónna só kóno. "Lui et la Femme sont
entrés dans la maison."

le complément est facultatif, sa suppression n'invalide pas l'énoncé, le sens du verbe est indépendant de sa présence; cependant l'association avec un complément à valeur locative est préférentielle;

- l'ensemble N+postp. peut être déplacé en tête d'énoncé, mais la reprise en yèn "là" est obligatoire :

só kóno kóni, n'ù dónna yèn. . .

- la dissociation est impossible;

- l'interrogation porte sur l'ensemble prédicat + complément; à la question :

à ní mùso dónna só kóno wàŋ?

"Lui et la femme sont entrés dans la maison ?"

on répondra :

hòn, ù dónna só kóno.

"Oui, ils sont entrés dans la maison."

et non:

* hòn, só kóno.

Ce deuxième cas où apparaissent les constructions Verbe de mouvement + complément à valeur locative, est distinct du cas précédent. L'indépendance entre le prédicat et l'argument est plus faible, ce que montrent l'impossibilité de la dissociation ou de la réponse séparée du complément.

3ème cas: ù yé wári dí mùso mà.

"Ils ont donné l'argent à la femme."

- le complément est facultatif, sa suppression n'invalide pas l'énoncé, le sens du verbe est indépendant de sa présence ; cependant l'association avec une postp. [ici mà; dans le cas de

à nyínena wári kó. / à nyínena wári lá. "il a oublié l'argent" il s'agit des deux postpositions kó et lá;

- l'ensemble N+postp. ne peut être déplacé; l'extraposition du N seul est possible, avec l'utilisation en reprise du pronom ò:

mùso, ù yé wári dí ò mà.

"La femme, ils lui ont donné l'argent."

- la dissociation est impossible;
- l'interrogation porte sur l'ensemble prédicat + complément ;

Ce troisième cas fait apparaître une dépendance plus forte entre le verbe et son argument [impossibilité d'extra-poser N+postp.].

4ème cas: ù yé nyò sínga mùso mà.

"Ils ont prêté du mil à la femme."

- le complément est obligatoire; la suppression invalide l'énoncé, le sens du verbe est dépendant de la présence de la postposition, l'association de sínga et mà [ou de sínga et fê "emprunter"] est contrainte.
- l'ensemble N+postp, ne peut être déplacé, celle de N seul est possible;
- la dissociation est impossible;
- l'interrogation porte sur l'ensemble prédicat + complément;

Ce quatrième cas se distingue du précédent par l'existence d'un lien très étroit entre le verbe et la postposition, qui rend impossible la suppression du complément.

On rangera dans ce même type les cas d'association

contrainte entre un verbe et une postposition unique. Il s'agit ici de dépendance absolue puisque le verbe ne peut être utilisé sans son complément, et que la postposition est de choix unique; ainsi:

à jònna <u>tò lá.</u>	"Il a dédaigné le "to"."
à màgala <u>à lá.</u>	"Il y a touché."
jége tílala <u>ń ná.</u>	"Le poisson m'a échappé."
mògò té fèn sín <u>í mà...</u>	"Personne ne dirige quelque chose vers toi..."

Les quatre cas que nous avons recensés figurent quatre degrés croissants de dépendance entre le verbe et le complément. On observera une situation différente pour les énoncés non-verbaux. L'adhérence des compléments est moindre, dans l'énoncé équatif, dans l'énoncé descriptif ou dans l'énoncé présentatif que dans l'énoncé processif. Elle est en revanche très forte dans le cas des énoncés situatifs, puisque la présence de N [+ postp.] est indispensable à l'énoncé.

- : -

La catégorisation des compléments en fonction de leur plus ou moins forte adhésion au prédicat permet-elle de rendre compte de l'ordre des arguments à droite du verbe? Partiellement, oui. Ainsi, on observe qu'un complément fortement régi précède un complément régi; ainsi dans l'exemple cité plus haut í jònna né ná mògò yé, né ná [4ème cas] est plus fortement régi que mògò yé [3ème cas] et le précède, et dans l'exemple:

. . .kà tága sìgi kúngo kóno cíke káma. "...aller s'installer dans la brousse pour cultiver."

le premier complément est plus fortement régi [2ème cas] que le second [1er cas] et se trouve placé devant lui. Il en va de même pour les énoncés suivants:

ń béna ń sàra dénmisenw ná fúga ró. "je vais avertir de mon
départ les enfants dans la
clairière."

à bé ké nyédimi yé í lá. "Ça devient un mal d'yeux pour
toi."
ń b'á dí ò mà mùso yé. "Je la lui donnerai pour
femme."

De manière très systématique, le complément à valeur temporelle, qui est celui qui se trouve le plus faiblement régi, est placé derrière le complément à valeur locative :

à y'á céene wàlaha kàn sìnye fila. "Il la fit glisser sur
l'ardoise deux fois."
ń b'á jira Segu lá nìn sèn nìn. . . . "Je vais montrer à Segou
cette fois-ci... "

ò bé ké yàn síni. "Ca se fera ici demain."

Cependant, la catégorisation proposée ne permet pas de rendre compte de tous les cas. Lorsque deux compléments sont de même type [par exemple deux locatifs] d'autres critères que celui du degré de rection interviennent. En outre, certains énoncés montrent des cas où un complément fortement régi précède un complément faiblement régi ; ainsi :

à kéra ù cé fúnun yé. "Cela devint entre eux une querelle."

Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer la totalité des cas, mais nous pouvons déjà indiquer un certain nombre de tendances fortes :

1°] un complément marqué précède un complément non marqué :

í mùso fána wólola í kó yàn. "Ta femme également a enfanté
en ton absence ici."

né ká dísongo báanna é lá Nganun. "L'impôt que je versais
s'arrête avec toi à Nganou."

2°] le complément marqué par la postposition mà est le premier des arguments:

sàya ká fisa <u>né mà màlo yé.</u>	"La mort m'est préférable à la honte."
à bé ké <u>dów mà m̀̀goya yé.</u>	"C'est pour certaines personnes la vie humaine."
...kà nà <u>Da mà kálakaba kàn.</u>	"...et vint vers Da sur le lit."
í bènna <u>sáarakabɔ mà án fê.</u>	"Tu convins avec nous de Faire le sacrifice."

3°] le complément à valeur interrogative se place en dernier:

ù yé nyógɔn yé sú ró cógo dìŋ? "Comment se sont-ils vus hier soir ?"

à tágara kúnun wúla fê yóro j̀̀mem? "Où est-il parti hier après-midi ?"

4°] dans le cas où l'un des compléments est régi par un autre complément, il est placé après celui-ci; ainsi, dans l'exemple:

ní í y'á yé kúma fila dónna à díli lá í mà... "Si tu vois que deux paroles ont été dites pour qu'on te la donne... "

le complément í mà dépend de dí "donner" et non du verbe donna, et par conséquent se place derrière à díli lá.

NOTES

- [1] - Quelques observations à propos des circonstants et des postpositions en bambara, Mandenkan, 17, Printemps 1989, 81-35.
- [2] - Nous retenons le terme de "complément" pour l'ensemble des arguments à droite du verbe ; le terme "circonstant" sera réservé à ceux des compléments régis le plus faiblement par le prédicat.
- [3] - Le verbe bambara : essai sur les propriétés syntaxiques et sémantiques, Grenoble, Université des langues et lettres, 1984, 2.17 p.
- [4] - Contribution à l'étude des procédés de mise en relief en bambara [parler de Bamako], Paris, INALCO, 1987, 237 p.
- [5] - Ce terme est celui utilisé par C. BOISSON dans son article Hiérarchie universelle des spécifications de temps, de lieu et de manière, Confluents, 1981, 2, 69-136.
- [6] - Cette place initiale du complément en mà est une preuve supplémentaire pour ne pas considérer [dans l'état actuel de la langue] les compléments dùgu mà "par terre" ou kéne mà "dehors", à valeur locative, comme des exemples N + Postp.; il serait à envisager de les écrire en une seule unité, de même que sògoma "matin", qui pourrait être construit sur le même modèle.